



# FONDS DE DOTATION DU BARREAU DE LYON

*Promouvoir & Protéger  
les Droits de l'Homme  
et l'Etat de Droit*

**Barreau de Lyon**  
176 rue de Créqui  
69422 Lyon Cedex 03

Téléphone : 04.72.60.60.00

 **ORDRE DES  
AVOCATS**  
Barreau de Lyon

Le Barreau de Lyon s'engage depuis toujours pour la protection et la promotion des Droits de l'Homme et l'Etat de droit. Aujourd'hui, c'est grâce à la création d'un Fonds de dotation que le Barreau de Lyon renforce et développe cet engagement social et sociétal.

Le Fonds de dotation du Barreau de Lyon apportera son soutien dans la mise en œuvre et la promotion d'actions et projets d'intérêt général à caractère culturel, éducatif, environnemental et humanitaire.

Cette initiative permet au Barreau de Lyon de bénéficier d'un formidable outil de financement de ses projets et d'initiatives d'autres organismes qui partagent notre vision et nos objectifs.

Le Barreau de Lyon a apporté à son Fonds de dotation une dotation initiale équivalant au budget annuellement investi dans des actions d'intérêt général. C'est de votre soutien que dépend désormais le maintien et le développement du Fonds de dotation.

Inscrivez votre générosité dans l'histoire du Barreau de Lyon !

Engagez-vous à nos côtés pour le Droit.

**Farid HAMEL**

**Bâtonnier du Barreau de Lyon**

**Président du Conseil d'Administration Fonds de dotation**

## Fonds de dotation du Barreau de Lyon, *Promouvoir & Protéger les Droits de l'Homme et l'Etat de Droit*

Le Barreau de Lyon regroupe plus de 3500 avocats qui exercent dans le ressort du TGI de Lyon. Il est le deuxième Barreau de France après celui de Paris.

Le Barreau de Lyon a toujours entretenu une tradition d'initiatives innovantes.

Premier à créer une Maison des Avocats en 1975, précurseur dans la reconnaissance de la spécificité des droits des mineurs avec la mise en place de consultations gratuites pour les enfants dès 1990, porteur de l'Acte d'avocat, en première ligne pour défendre la réforme de la Garde à vue,

... le Barreau de Lyon est sur tous les fronts pour rendre le Droit accessible aux citoyens et œuvrer activement à l'entretien du lien social, au développement économique et au rayonnement culturel de la région Rhône-Alpes, jouant ainsi pleinement son rôle d'acteur majeur de la citoyenneté et de la Cité.

Ce service public s'est depuis étendu et les avocats lyonnais participent aujourd'hui à de nombreux dispositifs d'accès au droit, que ce soit au profit des particuliers ou des entreprises.

Ces initiatives traduisent la volonté du Barreau de Lyon de sortir des lieux de Justice pour aller au plus près des citoyens et de leurs préoccupations dans un souci de toujours promouvoir et protéger les Droits de l'Homme et l'Etat de Droit.

La création du Fonds de dotation concrétise l'engagement sociétal du Barreau de Lyon. Il lui appartient d'apporter son soutien dans la mise en œuvre et la promotion d'actions et projets d'intérêt général à caractère culturel, éducatif, environnemental et humanitaire.

**Le Fonds de dotation est une véritable initiative sociétale qui offre au plus grand nombre l'opportunité de s'associer durablement au financement de ses projets en devenant mécène du Fonds de dotation.**

## **Le Barreau de Lyon, Un Barreau attaché à la Défense des Droits**

A de nombreuses reprises, le Barreau de Lyon s'est engagé en France et à l'étranger lorsque les Droits de l'Homme ou les Droits de la défense étaient bafoués ou menacés.

### **Quelques exemples**

#### **1982 - Turquie**

Le Barreau de Lyon s'engage aux côtés du Barreau d'Istanbul après l'arrestation du Bâtonnier Orhan Apaydin, emprisonné alors qu'il assurait la défense de 52 syndicalistes.

#### **1993 - Croatie**

La Barreau de Lyon envoie une mission d'observation en Croatie. Elle y constate des actes de purification ethnique touchant des non-Croates, ainsi que les craintes exprimées par des avocats serbes.

#### **1995 - Rwanda**

Le Barreau de Lyon envoie au Rwanda une mission d'observation aux côtés de l'Association Avocats Sans Frontières. Le Barreau de Lyon prend ensuite part à la reconstitution d'un barreau local, à la mise en œuvre de la formation des avocats et à la sensibilisation des acteurs locaux aux problèmes soulevés par les mineurs ou les victimes du génocide.

#### **2012 - Turquie**

Le Barreau de Lyon envoie en Turquie une mission d'observation composée du Vice-Bâtonnier et de deux avocats pour suivre le procès de Sevim Sevimli, une étudiante franco-turque, accusée d'appartenir à une organisation terroriste d'extrême gauche et poursuivie ensuite pour propagande terroriste.

---

### **Le mot du Bâtonnier**

"Le Barreau de Lyon est tout sauf un barreau immobile et conservateur. Nous avons à Lyon une tradition d'initiatives innovantes tant au service de nos concitoyens qu'au profit de nos avocats.

Nous travaillons avec tous les acteurs importants de notre territoire. Nous remplissons des missions essentielles d'intérêt public afin que chaque citoyen puisse bénéficier d'un accès au Droit et à la Justice. Parce que le rôle de l'avocat est d'être aux côtés de tous, tout le temps."

Farid HAMEL,  
Bâtonnier de l'Ordre des avocats

---

## Fonds de dotation du Barreau de Lyon, *Des projets à soutenir*

Le Fonds de dotation concrétise l'engagement du Barreau de Lyon depuis des années dans le soutien de projets et missions d'intérêt général.

La création de ce Fonds de dotation permet de bénéficier d'un formidable outil de financement des projets portés par le Barreau de Lyon mais aussi de projets initiés par d'autres organismes qui partagent la vision et les objectifs du Fonds de dotation du Barreau de Lyon.

Aussi, le Barreau de Lyon continuera de s'engager pour la promotion et la protection des Droits de l'Homme et de l'Etat de Droit en soutenant des actions, des associations, des missions d'observation.

### Exemples d'actions ou d'associations soutenues par la Fondation

**Observatoire International des prisons** vérifie les conditions de détention et le respect des droits, notamment celui à la dignité, au profit des enfants, des femmes et des hommes détenus.

**Innocence Project France** s'attache à lutter contre les erreurs judiciaires de façon pluridisciplinaires et collective en étudiant des dossiers de condamnés à tort.

**Groupe d'information et de soutien des immigrés**, association spécialiste du Droit des étrangers qui organise entre autres des permanences juridiques gratuites, édite des publications et organise des formations.

**La Vengeance privée en Albanie**, en collaboration avec Forum Réfugiés, le Barreau de Lyon a réalisé en 2013 un travail de documentation sur la vengeance privée et les violences faites aux femmes en Albanie. Ce travail d'observation et la rédaction d'un rapport permet aux avocats, aux magistrats et à des associations internationales de disposer d'un socle d'informations les aidant à traiter entre autres les dossiers de demandes d'asile de ressortissants albanais.

**Développement du Barreau de Madagascar**, des avocats lyonnais se sont rendus à Madagascar pour aider le Barreau local à mettre en place une structure de formation professionnelle ainsi qu'une structure de contrôle des fonds financiers dont sont dépositaires les avocats malgaches dans le cadre de leur activité.

## Soutenez le Fonds de dotation, Inscrivez votre générosité dans l'histoire du Barreau de Lyon

Le Barreau de Lyon a déjà apporté à son Fonds de dotation une dotation initiale équivalente au budget annuellement investi dans des actions d'intérêt général.

En soutenant le Fonds de dotation, vous portez haut des valeurs essentielles à notre société : l'application et le respect des Droits de l'Homme, la protection et la promotion de l'Etat de Droit, la lutte contre les injustices et les erreurs judiciaires.

**Vous participez ainsi au respect de la Justice et du Droit sous toutes ses formes, partout et pour tous.**

### S'engager pour des actions concrètes

Accompagner le Fonds de dotation, c'est soutenir des actions concrètes en faveur des justiciables ou des citoyens. Vous pouvez choisir d'attribuer votre don à une action spécifique portée par le Fonds de dotation. L'observation de scrutins électoraux, l'ouverture d'un procès en révision, l'accompagnement de barreaux étrangers pour les aider à se structurer et à former leurs futurs avocats, ou encore l'organisation d'événements visant à informer les citoyens sur le fonctionnement de la Justice, sont autant d'actions concrètes que vous pouvez soutenir directement par vos dons au Fonds de dotation.

### Adhérer à un projet citoyen

Vous pouvez faire le choix de soutenir l'action du Fonds de dotation et adhérer à ce projet dans sa globalité, à savoir protéger et promouvoir les Droits de l'Homme et de l'Etat de droit. C'est de votre soutien que dépend désormais le maintien et le développement des actions du Fonds de dotation. Votre don sera alors attribué à l'une des actions soutenues par le Fonds de dotation sans que vous n'ayez à en choisir une en particulier.

Soutenir le Fonds de dotation du Barreau de Lyon, c'est :

**Contribuer à la réalisation de grands projets** qui garantissent le bon respect des Droits fondamentaux de tous.

**S'engager par conviction** pour la défense et la promotion du Droit dans le cadre des missions d'intérêt général.

**Investir durablement dans une action sociale** au service de grandes causes culturelles, éducatives, humanitaires et environnementales.

**Grâce au Fonds de dotation, affirmez votre engagement citoyen pour promouvoir et protéger les Droits de l'Homme et l'Etat de Droit.**



## **Agissez avec le Barreau de Lyon et le Fonds de dotation, Faire un don**

### **Comment donner ?**

Il vous suffit de remplir le bon de soutien, de spécifier l'affectation de votre don et de retourner ce document accompagné de votre don au Fonds de dotation.

### **Dispositions fiscales**

#### **Vous êtes un particulier ou imposable au titre de l'impôt sur le revenu ?**

Les dons réalisés en faveur du Fonds de dotation du Barreau de Lyon donnent lieu à une réduction d'impôts de 66% des sommes versées, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Concrètement, donner 100€ ne vous coûte que 34€.

Il vous suffit de l'indiquer sur votre déclaration d'impôts sur le revenu et de présenter, à la demande de l'administration fiscale, le reçu fiscal qui vous est délivré par la Fonds de dotation pour chaque don effectué.

Au-delà du plafond de 20% du revenu imposable : l'excédent est reporté successivement sur les années suivantes, jusqu'à la 5<sup>ème</sup> incluse, et ouvre droit à la réduction d'impôts dans les mêmes conditions.

#### **Vous êtes une entreprise ou imposable au titre de l'impôt sur les sociétés ?**

Les dons réalisés en faveur du Fonds de dotation du Barreau de Lyon donnent lieu à une réduction d'impôts de 60% des sommes versées, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires réalisé.

Il vous suffit de l'indiquer sur votre déclaration d'impôts sur le revenu et de présenter, à la demande de l'administration fiscale, le reçu fiscal qui vous est délivré par la Fonds de dotation pour chaque don effectué.

Au-delà du plafond de 0,5% du chiffre d'affaires réalisé : l'excédent est reporté successivement sur les années suivantes, jusqu'à la 5<sup>ème</sup> incluse, et ouvre droit à la réduction d'impôts dans les mêmes conditions.

## Bon de soutien

### Fonds de dotation du Barreau de Lyon

Je souhaite soutenir le Fonds de dotation du Barreau de Lyon pour la protection et la promotion des Droits de l'Homme et de l'Etat de Droit :

Entreprise, ou Cabinet d'avocat.....

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Mail.....Téléphone .....

verse un don de : .....€,

par chèque ci-joint à l'ordre du «Fonds de dotation du Barreau de Lyon». Merci de retourner par voie postale le règlement accompagné du présent bon de soutien à l'adresse suivante :

Maison des Avocats  
Fonds de dotation  
176 rue de Créqui  
69422 Lyon Cedex 03

### Je souhaite soutenir le Fonds de dotation dans sa globalité

### Je souhaite affecter mon don à un projet plus spécifique

Précisez le projet .....

Je recevrai un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôt de 66 % (pour un particulier ou un professionnel libéral) ou de 60 % pour une entreprise soumise à l'impôt sur les sociétés.



**Soutenez le Fonds de dotation  
du Barreau de Lyon  
et engagez-vous à nos côtés  
pour promouvoir et protéger  
les Droits de l'Homme  
et l'Etat de Droit.**

## **Contacts**

### **Fonds de dotation**

**Mail :** [fondsdedotation@barreaulyon.com](mailto:fondsdedotation@barreaulyon.com)

**Farid HAMEL**

Président du Conseil d'Administration

Crédit photo : Agence SQLI Lyon